

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 83/1073 du 15/12/1983
MTPS.DGTFP.DFP

Portant intégration et nomination de
Mademoiselle SALABANZI Sidonie dans
les cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I du Personnel Diplomatique et
Consulaire.

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaire ;
(/u le décret n° 61/143/FP du 27.6.1961 portant le statut com-
mun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 01/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 01/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 82/220 du 3.5.1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la République
Populaire du Congo et l'U.R.S.S. ;
(/u le dossier de candidature de l'intéressée ;

DECRETE :

YB

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 61/143/FP du 27.6.1961 et du Protocole d'accord du 5.8.1970 susvisés, Mademoiselle SALABANZI Sidonie, née le 8 Avril 1953 à Bacongo (Brazzaville), titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures (D.E.S.), Spécialité : Relations Internationales, obtenu à l'Université d'Etat T.Y. Chevtchenko de Kiev (U.R.S.S.), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommée au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministère Délégué à la Présidence chargé de la Coopération.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 15 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la
Présidence, chargé de la
Coopération

Aimé Emmanuel Y O K A.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères,

Pierre N Z E.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- MINI COOP 3
- INTERESSEE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2/-